

CONSEIL DE L'UFR SANTÉ – SÉANCE PLENIERE
Procès-verbal de la séance plénière du Jeudi 28 Avril 2022

<p><i>Présents</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Collège A : des Professeurs et Personnels assimilés DORAY Bérénice MAVINGUI Patrick (procuration Catherine MARIMOUTOU) NOBECOURT Estelle (visioconférence) MARIMOUTOU Catherine (visioconférence) FRANCO Jean-Marc (visioconférence) ➤ Collège B : des Maîtres de Conférences et Personnels assimilés DIOTEL Nicolas (procuration Pascale KREJBICH) KREJBICH-TROTOT Pascale (visioconférence) LERUSTE Sébastien (visioconférence) ➤ Collège des praticiens hospitaliers ➤ Collège des BIATSS BOUGET Yannis (procuration Jessica PATCHE) PATCHE Jessica (visioconférence) ➤ Collège des Usagers ➤ Personnalités extérieures BELLIER Franck (CHU Réunion) (procuration Lionel CALENGE)
<p><i>Assistent à titre consultatif</i></p>	<p>LUCAS Hélène, Responsable Administrative et financière de l'UFR Santé WINER Arnaud, Vice-doyen en charge de la formation MEILHAC Olivier, Vice-doyen en charge de la recherche GIGANTE Marc, Assesseur de la formation continue</p>
<p><i>Secrétaire de séance</i></p>	<p>TECHER Maeva, Assistante de direction de l'UFR Santé</p>
<p><i>Ordre du jour</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation des procès-verbaux du 23 Septembre 2021 et du 04 Novembre 2021 2. Avis sur les comptes-rendus des conseils de perfectionnement 3. Avis sur les critères de choix des villes DFGSM 4. Avis sur les DU/DIU 5. Avis sur l'ouverture d'UEO 6. Points d'informations 7. Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Conseil de l'UFR Santé débute à 14h04 en présentiel et en distanciel sous la présidence de Madame Bérénice DORAY, Doyenne de l'UFR Santé.

Ordre du jour	Échanges et délibérations
<p>1. Approbation des procès-verbaux du 23 Septembre 2021 et du 04 Novembre 2021</p>	<p>Madame DORAY propose de passer ce point au prochain conseil.</p>
<p>2. Avis sur les comptes-rendus des conseils de perfectionnement</p>	<p>Madame DORAY informe les membres du conseil que les comptes-rendus sont en cours de finalisation et feront l'objet d'un nouveau point au prochain conseil.</p>
<p>3. Avis sur les critères des choix des villes DFGSM</p>	<p>Madame DORAY précise que ce point n'est pas un « avis » puisqu'il n'y a pas de texte à voter pour le moment. Cependant, elle souhaite en discuter à nouveau avec les membres du conseil suite à la précédente séance du 17 février 2022.</p> <p>Madame DORAY rappelle qu'il avait été décidé, avec l'appui et sur les conseils de Monsieur NIVERT, que l'UFR Santé voterait la proposition qui se basera sur les résultats du Semestre 2 DFGSM2 ET du Semestre 1 DFGSM3 pour permettre le classement des étudiants à la fin du DFGSM3.</p> <p>Madame DORAY informe les membres du conseil que les étudiants sont informés officiellement.</p> <p>Madame DORAY souhaite, avant tout, que cette information soit délivrée sur le site de l'UFR Santé, pour que les étudiants soient informés, officiellement, avant le début des examens.</p> <p>Madame DORAY poursuit en affirmant que cette information sera affichée à titre provisoire (« mesure transitoire ») dans le règlement des études, si celui-ci le permet.</p> <p>Madame LUCAS poursuit en informant les membres du conseil qu'elle contactera la DEPF afin de vérifier la possibilité d'inclure les critères de choix, pour l'année 2021-2022, dans le règlement des études « mesure transitoire » et en faire un élément définitif dans le règlement des études pour l'année 2022-2023.</p> <p>Madame DORAY aborde le sujet concernant les demandes de changement de faculté des étudiants de DFGSM2. Madame DORAY explique aux membres du conseil qu'elle ne s'oppose pas à ce changement de faculté dans le cas où le doyen de l'université d'accueil donne un avis favorable.</p> <p>Cependant, Madame DORAY contactera la conférence des doyens afin de les informer à ce sujet.</p> <p>Les membres du conseil échangent entre eux concernant le caractère urgent quant à la publication officielle de cette information aux étudiants concernés.</p>
<p>4. Avis sur les DU/DIU</p>	<p>Madame DORAY laisse la parole à Madame LUCAS concernant ce point.</p> <p>Madame LUCAS informe les membres du conseil que le département formation continue est en construction. Elle informe également que la commission de recrutement pour le poste de gestionnaire formation continue aura lieu Lundi matin prochain.</p> <p>Une campagne a été lancée avec tous les responsables pédagogiques afin de revoir les maquettes de leur DU pour l'année 2022-2023.</p>

	<p>Madame LUCAS et Monsieur Marc GIGANTE présentent le DU Santé publique et le DIU Pratique psychocorporelle et santé intégrative et DU ethnomédecine (problématique : DU enregistré par année au lieu de 2 ans). Monsieur Marc GIGANTE informe les membres du conseil que les nouveaux DU/DIU ont été créés sous format DPC (afin de demander l'accréditation).</p> <p>Madame Catherine MARIMOUTOU présente le DU Santé publique.</p> <p>Madame DORAY soumet au vote l'ensemble des documents concernant le DU Santé publique (règlement spécifique, fiche financière, MCC) : avis favorable à l'unanimité.</p> <p>Madame LUCAS présente le DU ethnomédecine 2022-2024. Elle informe que le programme n'a pas changé. Les modalités financières seront amenées à être modifiées par la suite (intervention de professeur dans ce DU : coût plus élevé).</p> <p>Madame DORAY soumet au vote l'ensemble des documents concernant le DU Ethnomédecine (règlement spécifique, fiche financière, MCC) : avis favorable à l'unanimité.</p> <p>Madame LUCAS présente le DIU Pratique psychocorporelle et santé intégrative. Elle informe que ce DIU avait été validé lors d'un précédent conseil. Cependant, Monsieur LUCAS (responsable du DIU) avait souhaité retarder l'ouverture de ce DIU et en a profité pour remettre au goût du jour les documents concernant celui-ci. Monsieur Marc GIGANTE informe les membres du conseil que Monsieur LUCAS n'étant pas un membre universitaire, il assurera la responsabilité pédagogique de ce DIU.</p> <p>Madame DORAY demande à reformuler quelques phrases du règlement spécifique de ce DIU. (page 5)</p> <p>Madame DORAY soumet au vote l'ensemble des documents concernant le DIU pratique psychocorporelle et santé intégrative (règlement spécifique, fiche financière, MCC) : avis favorable à l'unanimité.</p> <p>Madame LUCAS souhaite informer les membres du conseil au sujet de l'évolution du département formation continue. En effet, d'ici Janvier 2023, le département accueillera une quinzaine de DU/DIU. Un deuxième gestionnaire formation continue serait à envisager.</p>
<p>5. Avis sur l'ouverture d'UEO</p>	<p>Madame DORAY rappelle la procédure pour l'ouverture des UEO et présente celle proposée par Madame Manon ROUSSELET : « Acquérir les bases de biologie pour mieux comprendre les problématiques de santé actuelle » En l'absence de Madame ROUSSELET, Madame Pascale KREJBICH répond aux questions posées par les membres du conseil.</p> <p>Après quelques échanges, Madame DORAY soumet au vote l'ouverture de l'UEO : « Acquérir les bases de biologie pour mieux comprendre les problématiques de santé actuelle » : avis favorable à l'unanimité.</p>

<p>6. Point d'informations</p>	<p>Madame DORAY souhaite discuter avec les membres du conseil au sujet de la capacité d'accueil en santé. En effet, l'an dernier, l'UFR Santé s'est basée sur du 50% admis en PASS et 50% admis en LAS (LAS1/2/3) avec l'obligation de valider pour 30 % des étudiants : 60 ECTS et 30% des autres étudiants : 120 ECTS. Suite au constat de l'an dernier concernant de nombreuses places qui n'ont pas été remplies du fait d'un niveau inférieur des étudiants de LAS, il a été discuté de la mise en place d'une fongibilité (places LAS basculées en PASS). Cette année, certaines facultés avaient émis la demande de dérogation pour l'affichage des CAS à 70% PASS et 30% LAS.</p> <p>Madame DORAY informe vouloir rester sur un affichage de 50% PASS et 50% LAS, afin de ne pas envoyer de message négatif aux étudiants en LAS et surtout de conserver un nombre important de places en LAS-2A mais avec la possibilité d'un basculement en 70% PASS/30% LAS après les jurys en cas de places non pourvues.</p> <p>Le Ministère a d'ores et déjà donné un avis favorable à cette demande (un décret est en cours de traitement).</p> <p>Madame DORAY précise que cette information sera communiquée très prochainement.</p> <p>Madame LUCAS poursuit et fait le point concernant le Comité de suivi de chantier Terre sainte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La livraison du Campus est prévue pour le 24 Octobre 2022. - Le déménagement des services administratifs est prévu entre le mois d'octobre et décembre. - Les étudiants DFGSM 2 et 3 pourront commencer les cours dans le nouveau campus à compter de Janvier 2023. - Le Master 1 se fera à Terre Sainte dès la rentrée de Septembre 2022. - Les cours de TP Licence pourront débuter en Novembre. - Une réunion avec la CIVIS doit être organisée au sujet des transports (BUS etc) - Les opérations de déménagement se feront en interne avec la DLR et la Logistique <p>Madame LUCAS laisse la parole à Olivier MEILHAC au sujet du déménagement du Laboratoire DETROI (première semaine de septembre 2022) et du déménagement de la Licence Science pour la santé.</p> <p>Ils évoquent la problématique de l'amphithéâtre pour la Licence (disponibilité).</p> <p>Les membres du conseil échangent entre eux à ce sujet.</p> <p>Madame LUCAS informe qu'une réunion sera prévue sur la gestion des salles dans le nouveau Campus. Celle-ci sera organisée par le responsable logistique de l'UFR Santé.</p>
<p>7. Questions diverses</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Maïeutique (Franck Bellier)</u> <p>Monsieur Franck BELLIER demande à faire un point sur les inscriptions administratives 2021-2022 pour les étudiants de Maïeutique. Il reprend l'historique concernant ces inscriptions Madame DORAY et Monsieur Franck BELLIER évoquent la réunion du mois de Juillet 2021. Madame DORAY explique le</p>

caractère complexe de la situation qui n'aboutit pas puisque les décisionnaires ne sont pas forcément présents au moment des discussions.. Les membres du conseil échangent entre eux à ce sujet. Monsieur Franck BELLIER affirme que le CHU reste ouvert à la discussion avec la Région et l'Université afin de débloquer cette situation.

- **Accréditation d'un Master (Catherine MARIMOUTOU)**

Madame Catherine MARIMOUTOU demande des informations concernant la procédure pour accréditer un Master, notamment celui de l'Océan Indien (en collaboration avec l'Université des Mascareignes, l'Université de Madagascar, l'Université de Limoges et l'Université de la Réunion).

Madame DORAY invite Madame Catherine MARIMOUTOU à contacter Madame ZATTARA concernant l'accréditation du Master.

- **Assiduité des étudiants (Estelle NOBECOURT)**

Madame Estelle NOBECOURT, en concertation avec Monsieur Arnaud WINER, Monsieur Marc GIGANTE, Monsieur Jean-Jacques HOAREAU et Madame Silvia IACOBELLI) demande s'il est possible de procéder à la modification du règlement des études. En effet, ces derniers souhaitent y inscrire l'information suivante « les étudiants qui n'assistent pas aux cours obligatoires (enseignements dirigés) plus de 3 fois de suite sans excuses données, ne seront pas autorisés à passer les épreuves à la première session des examens ».

Elle souligne le caractère urgent de cette question, car il a été constaté un taux d'absentéisme important sans justificatif et sans aucune sanction par la suite.

Peut-on mettre en place dans le règlement des études des sanctions ?

Madame DORAY est favorable à cette demande.

Monsieur Marc GIGANTE propose d'appliquer la sanction pour l'absentéisme aux cours de TD.

Les membres du conseil échangent entre eux.

Monsieur Marc GIGANTE demande la possibilité de voter en conseil d'UFR la modification du règlement des études en y ajoutant la mention concernant les sanctions suite aux absences injustifiées.

Madame DORAY répond que puisque ce point n'a pas été mis en « avis » à l'ordre du jour, il ne peut être voté aujourd'hui. Cependant, il pourra faire l'objet d'un vote au prochain conseil. Madame DORAY poursuit en indiquant que cette modification devra être réalisée pour la rentrée prochaine.

Monsieur Olivier MEILHAC demande si le poste de technicien en recherche expérimentation et production animale existe vraiment. En effet, il informe n'avoir aucune nouvelle depuis le mois de novembre à ce sujet. Il précise la difficulté au sein de l'UMR car certains agents (dont cela ne relève pas de leur fonction) tentent de pallier l'absence de ce poste mais une solution doit être trouvée. Qu'en est-il ? Ce poste est-il bloqué au niveau de la GED ?

Madame DORAY répond que la demande a bien été faite dans la GED. Cependant, elle pense qu'il y a un blocage au niveau de la masse salariale au central.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à **12h15**

Secrétaire de séance

Maeva TECHER

La Doyenne

Par délégation du Président de l'Université
la doyenne de l'UFR santé

Bérénice DORAY

Professeur Bérénice DORAY